Produit	**MOUSSE PU PISTOLABLE 750 ML**
Edition	14/03/15
Révision	3

*SECTION 1. Identification du produit ou de la préparation et de la société

1.1. **Identification du produit/préparation** : Mousse de polyuréthane mono composant

1.2. **Utilisations identifiées** :

Mousse, applications industrielles et utilisations par des consommateurs

1.3. **Identification de la société** RAM CHEVILLES ET FIXATIONS
Z.I de Villemilan, 8 avenue Ampère - 91320 WISSOUS - France
Appel d'urgence: +33 0160116341
Mail du responsable des FDS contact@ram.fr

*SECTION 2. Identification des dangers

Classification selon Directive nº 1999/45/CE

F, R12 : Extrêmement inflammable.

Carc. Cat. 3, R40 : Effet cancérogène suspecté – preuves insuffisantes

Xi, R36/37/38 : Irritant pour les yeux, les voies respiratoires et la peau.

Xn, R20 : Nocif par inhalation, R42/43 : Peut entraîner une sensibilisation par inhalation et par contact avec la peau, R48/20 : Nocif : risque d'effets graves pour la santé en cas d'exposition prolongée par inhalation

R53 : Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique

R64 : Risque possible pour les bébés nourris au lait maternel

Classification selon Règlement nº 1272/2008 (CLP)

Toxicité aiguë, cat 4
Carcinogène, cat 2
Irritation oculaire, cat 2
Aérosol inflammable cat 1
Aérosol 1 : Récipient sous pression : Peut éclater sous l'effet de la chaleur
Catégorie de danger pour les effets avec la nordisse
Sensibilisation respiratoire cat. 1
Irritation cutanée cat. 1
Sensibilisation cutanée cat. 1
Toxique spécifique pour certains organes cibles, exposition répétée, cat. 2
Effets transitoires pour certain organes cibles, exposition unique, cat. 3

TÜVRheinland® CERT ISO 9001

Éléments d'étiquetage

Symboles de danger :

Phrases H : H302+332: Nocif en cas d'ingestion et par inhalation

H351: susceptible de provoquer le cancer.

H319: Provoque une sévère irritation des yeux

H222: Aérosol extrêmement inflammable

H229 : Récipient sous pression : Peut éclater sous l'effet de la chaleur

H413 : Peut être nocif à long terme pour les organismes aquatiques.

H362: Peut être nocif pour les bébés nourris au lait maternel

H334 : Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.

H315 : provoque une irritation cutanée

H317 : Peut provoquer une allergie cutanée

H373 : Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'exposition répétées ou d'exposition prolongée.

H335 : Peut irriter les voies respiratoires.

Phrases P : P101: En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.

P102: Tenir hors de portée des enfants.

P103: Lire l'étiquette avant utilisation

P302+352: EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau et au savon.

P304+340: EN CAS D'INHALATION: transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer.

P305+351+338: EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P410+P412 : Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C/122 °F.

P501 : Éliminer le contenu/récipient selon la législation.

Autres recommandations :

Récipient sous pression. Protéger contre les rayons solaires et ne pas exposer à une température de plus de 50 ºC.

Ne pas perforer, ni brûler même après usage. Ne pas vaporiser vers une flamme ou un corps incandescent. Tenir à l'écart d'étincelles. Ne pas fumer. Tenir hors de la portée des enfants.

EUH066 : L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

EUH204 : Contient des isocyanates. Peut produire une réaction allergique.

Autres réglementations

Les personnes déjà sensibilisées aux diisocyanates peuvent développer des réactions allergiques en utilisant ce produit.

Il est conseillé aux personnes souffrant d'asthme, d'eczéma ou de réactions cutanées d'éviter le contact y compris cutané avec ce produit.

Ce produit ne peut être utilisé dans les lieux insuffisamment ventilés, sauf avec un masque de protection équipé d'un filtre antigaz adapté (de type A1 répondant à la norme EN 1487)

*SECTION 3. Composition/Information sur les composants

Composants dangereux	Nº CAS	Nº EINECS	% poids	Classification 67/548/CEE	Classification 1272/2008
Diisocyanate de 4,4'-méthylénediphényle (MDI) REACH: Pas applicable	9016-87-9	-	35 - 50	Xn / R40, 48/20, 20, 36/37/38, 42/43	Tox. Aiguë 4, H332 Carc. 2, H351 Irrit. Yeux 2, H319 Sens. Resp. 1, H334 Irrit. Peau 2, H315 Sens. Peau 1, H317 STOT RE 2, H373 STOT SE 3, H335
Alcanes C14-17, chloro REACH: 01-2119519269-33-XXXX	855535-85-9	-	10 - 21	N / R50/53, 64, 66	Tox. Acuat. Aiguë 1, H400 Tox. Acuat. Cronique 1, H410 Lact H362
Trichlorure phosphorique, produits de réaction avec oxyde de propylène REACH: 01-2119486772-26-XXXX	1244733-77-4	911-815-4	2.5 - 5	Xn / R22	Tox. Aiguë 4, H302
Oxyde de diméthyle REACH 01-2119472128-37-XXXX	115-10-6	204-065-8	2.5 - 5	F+ / R12	Flam. Gas 1, H220 Press gas, H280

TÜVRheinland® CERT ISO 9001

SECTION 4. Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Inhalation: Donner de l'air frais. Assistance respiratoire si nécessaire.

Contact avec la peau: Laver immédiatement avec de l'eau et savon et bien rincer. Eloigner les vêtements contaminés par le produit.

Contact avec les yeux: Lavage avec de l'eau et au savon et bien rincer. En cas d'irritation, consulter un avis médical.

Ingestion : Demander des soins médicaux. Ne pas faire vomir.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Mentionnées dans les sections 2 – 11

4.3. Indications des éventuels soins médicaux immédiats : Traiter symptomatiquement

---

SECTION 5. Mesures de lutte contre l'incendie

5.1.- Moyens d'extinctions:

Appropriés : Dioxyde de carbone ou mousse ou poudre d'extinction.

Produits extincteurs déconseillés : jet d'eau à grand débit.

5.2.- Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange :

La combustion no complète peut produire produits de pyrolyses toxiques.

5.3.- Conseils aux pompiers : Appareil respiratoire indépendant et vêtements de protection.

SECTION 6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1.-Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence: Bien ventiler les lieux et éviter de respirer les vapeurs; tenir éloignées les sources d'inflammation ou d'explosion (flamme, étincelles).

6.2.-Précautions pour la protection de l'environnement: Ne pas rejeter dans les égouts et éviter tout rejet dans le milieu naturel.

6.3.- Méthode de nettoyage: Enlèvement mécanique avec sable, de terre ou des autres absorbants. Se débarrasser du produit dans des containers règlementaires et les traiter selon la législation.

---

*SECTION 7. Manipulation et stockage

7.1.- Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Manipulation : Tenir à l'écart de l'accumulation de charges électrostatiques. Eviter les déversements pour éviter le risque de dérapage.

Transférer dans des zones bien ventilées, de préférence par extraction localisée. Contrôler entièrement les sources d'ignition (téléphones mobiles, des étincelles, ...) et ventiler pendant les opérations de nettoyage. Évitez l'existence d'atmosphères dangereuses à l'intérieur des conteneurs, l'application de systèmes d'inertie si possible. Transfert à une vitesse lente pour éviter la création de charges électrostatiques. Contre la possibilité de charges électrostatiques: assurer

une liaison équipotentielle parfaite, utilisez toujours des échouements, ne pas porter de vêtements de travail constitués de fibres acryliques, de porter de préférence des vêtements en coton et des chaussures conducteur. Se conformer aux exigences de sécurité essentielles pour l'équipement et les systèmes définis dans la directive 94/9/CE (ATEX 100) et avec les exigences minimales pour protéger la sécurité et la santé des travailleurs dans les critères de sélection de la directive 1999/92 / CE (ATEX 137)

7.2.-Conditions d'un stockage sûr y compris d'éventuelles incompatibilités.

Stockage : Conserver dans un endroit frais (Température +5 , +30 ºC) et bien ventilé. Tenir éloigné des sources d'inflammation, charges électrostatiques.

7.3.- Utilisations finals particulières: Pas applicable

***SECTION 8. Contrôle de l'exposition/Protection individuelle**

8.1.- Paramètres de contrôle

Diisocyanate de 4,4'-méthylénediphényle: CAS 9016-87-9 VLA-EC: 0,05 mg/m^3

Valeurs DNEL:

	Exposition	**Valeur**	**Population**	**Effets**
Oxyde de diméthyle	Inhalation à long terme	1894 mg/m^3	Travailleur	Systémique
	Inhalation à long terme	471 mg/m^3	Consommateur	Systémique
Alcanes C14-17, chlore	Cutanée à long terme	47.9 mg/kg jour	Travailleur	Systémique
	Inhalation à long terme	6.7 mg/m^3	Travailleur	Systémique
	Oral à long terme	0.58 mg/kg	Consommateur	Systémique
	Cutanée à long terme	28.75 mg/kg	Consommateur	Systémique
	Inhalation à long terme	2 mg/m^3	Consommateur	Systémique
Trichlorure phosphorique, produits de réaction avec oxyde de propylène	Cutanée à long terme	2.08 mg/kg	Travailleur	Systémique
	Inhalation à long terme	5.82 mgm^3	Travailleur	Systémique
	Cutanée à curt terme	8 mg/kg	Travailleur	Systémique
	Inhalation à curt terme	22.4 mg/m^3	Travailleur	Systémique
	Inhalation à long terme	1.46 mg/m^3	Consommateur	Systémique
	Inhalation à curt terme	11.2 mg/m^3	Consommateur	Systémique
	Cutanée à curt terme	4 mg/kg	Consommateur	Systémique
	Cutanée à long terme	1.04 mg/kg jour	Consommateur	Systémique
	Oral à long terme	0.52 mg/kg	Consomateur	Systémique

TÜVRheinland® CERT ISO 9001

Valeurs PNEC

Identification

Alcanes C14-17, chlore	STP	80 mg/l	Fresh water	0.001 mg/l
	Soil	11.9 mg/kg	Marine water	0.0002 mg/l
	Intermittent	Pas applicable	Sediment (fresh water)	13 mg/kg
	Oral	10 g/kg	Sediment (marine water)	2.6 mg/kg
Oxyde de diméthyle	STP	160 mg/l	Fresh water	0.155 mg/l
	Soil	0.045 mg/kg	Marine water	0.016 mg/l
	Intermittent	1.549 mg/l	Sediment (fresh water)	0.681 mg/kg
	Oral	Pas applicable	Sediment (marine water)	0.069 mg/kg
Trichlorure phosphorique, produits de réaction avec oxyde de propylène	STP	7.84 mg/l	Fresh water	0.64 mg/l
	Soil	1.7 mg/kg	Marine water	0.064 mg/l
	Intermittent	0.51 mg/l	Sediment (fresh water)	13.4 mg/kg
	Oral	11.6 g/kg	Sediment (marine water)	1.34 mg/Kg

8.2. - Contrôles de l'exposition

Protection respiratoire: Si la ventilation est insuffisante utiliser filtre A1

Protection des mains: Gants résistants aux produits chimiques.

Protection des yeux: Lunettes de protection

Mesures générales de protection et d'hygiène : Ne pas inhaler les gaz, les vapeurs et les aérosols Eviter le contact avec les yeux et la peau. Laver les mains avant les moments de repos et à la fin du travail. Au travail, ne pas manger, ni boire, ni fumer. . Protéger la peau en appliquant une pommade.

SECTION 9. Propriétés physiques et chimiques

Aspect:	Aérosol
Point d'éclair:	-83 ºC
Température d'auto-inflammation:	460 ºC
Limites d'explosion:	Pas applicable

Masse volumique:	Pas applicable
Solubilité avec l'eau:	Pas applicable
Viscosité	Pas applicable

SECTION 10. Stabilité et réactivité

10.1.- Réactivité: Produit stable en cas d'usage conforme

10.2.- Stabilité chimique: Pas de décomposition en cas d'usage conforme

10.3.- Possibilité de réactions dangereuse: Pas de réactions dangereux en cas d'usage conforme

10.4.- Conditions à éviter: Lumière du soleil, hautes températures

10.5.- Matières incompatibles: Matières combustibles.

10.6.- Produits de décomposition dangereux: CO_2, CO, et autres composants organiques.

*SECTION 11. Informations toxicologiques

Aucune information expérimentale n'est disponible pour le produit lui-même en ce qui concerne les propriétés toxicologiques. Lors de la classification de danger sur les effets corrosifs ou irritants les recommandations figurant à la section 3.2.5 de l'annexe VI de la directive 67/548 / CE, dans les paragraphes b) et c) de l'article 3 de l'article 6 de la directive 1999/45 / CE et à la section 3.2.3.3.5. de l'annexe I du règlement CLP ont été prises en compte.

Toxicité aiguë:	CAS 9016-87-9	(MDI)	LC50 inhalation, rat 11mg/l (4h)
	CAS 115-10-6	Oxyde de diméthyle	LC50 inhalation, rat 308.5 mg/l (4h)
	CAS 1244733-77-4	Trichlorure phosphorique	LD50 oral, rat 632 mg/kg

Sensibilisation cutanée / respiratoire
MDI: Peut provoquer sensibilisation par inhalation et par contact avec al peau Los vapeurs d'isocyanate peut provoquer allergie asthmatique.

Lésions oculaires/irritation oculaire.
Aucun des composants provoque irritation oculaire.

Corrosionn/irritation cutanée
Aucun des composants ne provoque irritation cutanée

Mutagénicité sur les cellules germinales
Oxyde de diméthyle: Les tests n'indiquent pas mutagénicité sur les cellules germinales.

Cancérogénicité
L'exposition au produit peut provoquer le cancer

Toxicité pour la reproduction
Oxyde de diméthyle: Les tests indiquent que le produit n'est pas toxique pour la reproduction. Il peut provoquer arythmie cardiaque.

STOT-Exposition unique / STOT-Exposition répétée
Pas de données connues

TÜVRheinland® CERT ISO 9001

***SECTION 12. Informations écologiques**

Toxicité aiguë: Alcanes C14-17, chlore	LC50 (96 h)	01 – 1 mg/l	Poissons
	EC50	0.1 – 1 mg/l	Crustacée
	EC50	0.1 – 1 mg/l	Algue

Persistance e dégradabilité:
Pas applicable

Potentiel de bioaccumulation
Pas applicable

Mobilité dans le sol
Oxyde de méthylène: Pas applicable

Évaluation PBT et mPmB
Pas applicable

SECTION 13. Considérations relatives à l'élimination des déchets

Eliminer comme déchet dangereux. Classe des déchets recommandés 160504. Ne pas perforer.

SECTION 14. Information relatives au transport

Nº ONU : 1950

Transport par terre ADR/RID	Classe:	2.1	LQ (boîte)	1 L
Transport maritime IMDG	Classe:	2.1	LQ (boîte)	1 L
	Désignation:	Aérosol		
Transport aérien IATA	Classe:	2.1		
	Etiquette	Aérosol, inflammable		

***SECTION 15. Informations réglementaires**

Le produit est classifié selon les directives 1999/45/CEE, 2001/58/CEE et 2001/59/CEE.

Fiche de données de sécurité réalisée selon le règlement nº 1907/2006 (REACH) et règlement nº 453/2010

Contient plus de 0,1% de 4,4'-diisocyanate de méthylènediphényle, isomères et homologues en poids. Ce produit ne peut être distribué dans sa forme actuelle en vente pour la première fois au

grand public après le 27 Décembre 2010, sauf l'emballage contient des gants de protection répondant aux dispositions de la directive européenne 89/686 / CEE

Substances candidates à l'autorisation en vertu du règlement (CE) 1907/2006 (REACH): non applicable

Règlement (CE) 1005/2009, sur les substances qui appauvrissent la couche d'ozone: Non applicable

---

SECTION 16. Autres informations

Un astérisque en marge d'un paragraphe signifie que celui-ci a été modifié depuis la précédente version.

Abréviations:

- LD50: Dose létale
- CL50: Concentration létale
- EC50: Concentration effective

- Log-POW: Coefficient de partage: n-octanol/eau
- Koc: Coefficient de partage avec le carbone organique

Notre assistance technique d'application, soit oralement, soit par écrit, ou au moyen d'essais est réalisée selon notre loyal savoir, mais elle doit être considérée seulement comme une indication sans engagement, même en ce qui concerne des possibles droits de propriété industrielle de tiers; ces informations ne dispensent pas l'utilisateur d'examiner les produits que nous avons fourni avec le but de vérifier son aptitude pour les procédés et les fins prévus et de confirmer que l'on dispose de la dernière notice émise. L'application, l'emploi, et la transformation des produits ont lieu hors de nos possibilités de contrôle et en conséquence, sont responsabilité exclusive de l'utilisateur. Si néanmoins il faudrait considérer une responsabilité de notre part, elle serait limitée, pour n'importe quels dommages et intérêts, à la valeur de la marchandise que nous avons fourni et le client a utilisé. Il est sous-entendu que nous garantissons l'irréprochable qualité de nos produits dans le cadre de nos conditions générales de vente et fourniture.

RAM CHEVILLES ET FIXATIONS
Z.I de Villemilan, 8 avenue Ampère - 91320 WISSOUS - France
T. +33 0160116341 | contact@ram.fr
www.ram.fr

TÜVRheinland® CERT ISO 9001